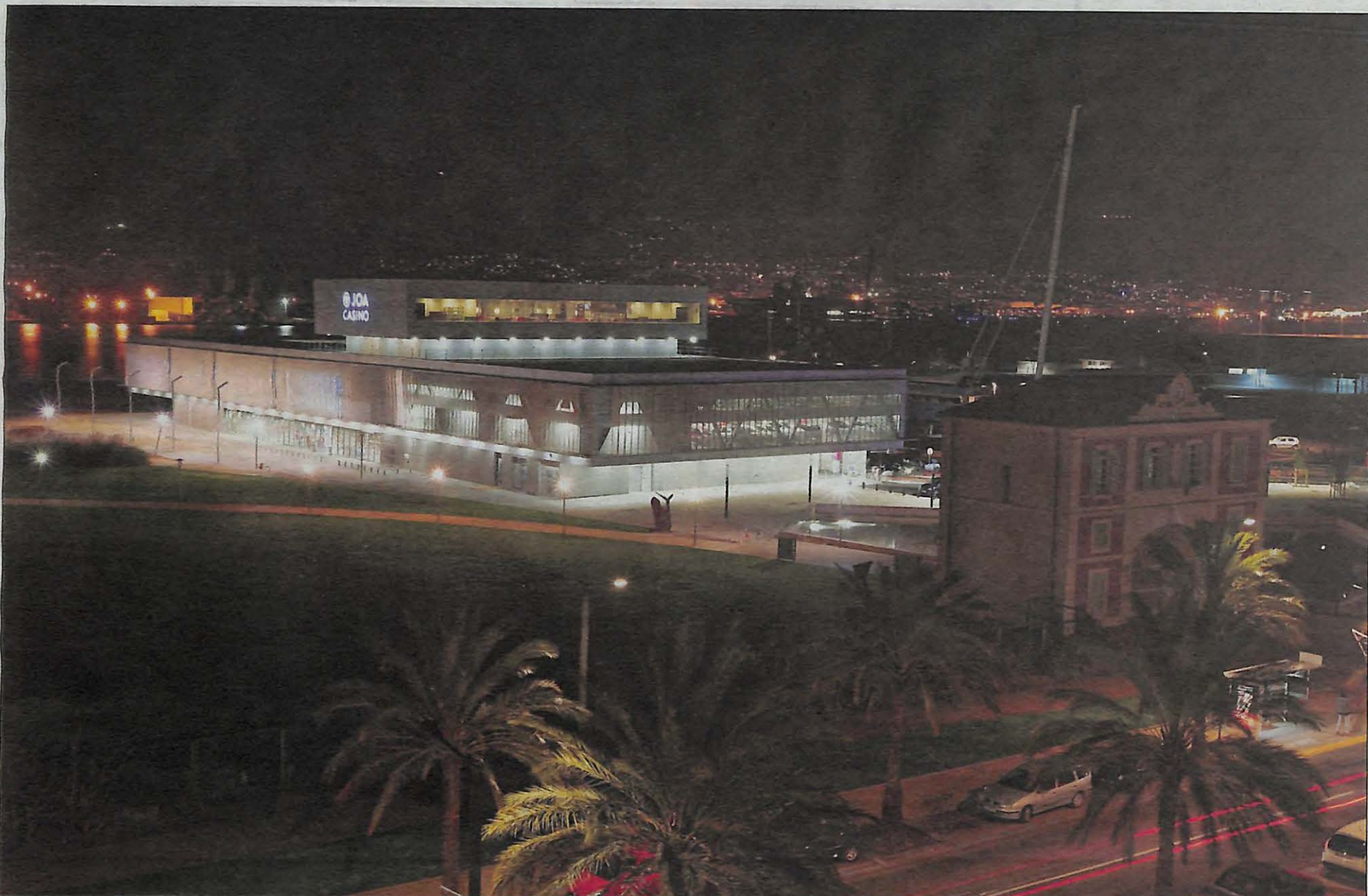


Y a-t-il trop, ou pas assez, de casinos sur le littoral?

Le Grand Casino de Bandol sollicite l'annulation par le Conseil d'Etat des autorisations accordées à La Seyne et Sanary. Hier, le rapporteur public a proposé aux juges de ne pas admettre son pourvoi



A La Seyne, un nouvel établissement exploité par le groupe Joa a été ouvert début janvier sur le site des anciens chantiers navals, tandis que le projet de Sanary n'est pas encore sorti de terre. La décision du Conseil d'Etat est attendue dans les semaines à venir. (Photo Dominique Leriche)

Posé depuis 1923 dans la baie de Bandol, le Grand Casino, filiale du groupe Partouche, voit évidemment d'un mauvais œil les projets rivaux qui fleurissent dans son entourage. A plus forte raison, l'autorisation accordée le 26 mars 2012 par le ministre de l'Intérieur, pour l'ouverture de deux établissements consacrés à la pratique des jeux de hasard: l'un de 100 machines à sous confié au groupe Viking sur la commune de Sanary, au bois du Colombet; l'autre de 75 machines, géré par le groupe

Joa, qui a exploité à La Seyne un «casino provisoire» aux Sablettes, avant l'ouverture d'un nouvel établissement, en janvier 2016, sur le site des anciens chantiers navals. Le 6 février 2014, le tribunal administratif de Toulon avait, à sa demande, annulé cet arrêté, car selon les juges varois «l'Etat n'avait pas analysé l'impact cumulé des deux ouvertures sur le casino de Bandol». Mais le 26 juin 2015, la cour administrative d'appel de Marseille est revenue sur cette décision et a restitué

aux deux exploitants leur autorisation.

La SAS Grand Casino de Bandol se pourvoyait donc

tenaient pas compte de la très forte proximité des établissements dans un secteur déjà excédentaire en

“ L'offre de jeux dans le secteur est bien inférieure à la moyenne nationale ”

Laurence Marion, rapporteur public

en cassation, en espérant que le Conseil d'Etat confirmerait l'annulation de ces autorisations situées sur sa zone de chalandise. Elle soulignait que l'étude d'impact et le bilan prévisionnel sur cinq ans présentés ne

terme d'offre de jeu. Sanary se trouve en effet à moins de 6 kilomètres de Bandol et La Seyne, à environ 15 kilomètres. La filiale du groupe Partouche risque fort d'essuyer une grande déception car le

rapporteur public, Laurence Marion, n'a retenu aucun de ses arguments. La représentante de la plus haute juridiction a en effet considéré, comme le ministre l'avait estimé, que «l'offre de jeu dans le secteur est bien inférieure à la moyenne nationale», en dépit de la présence de sept casinos sur le littoral varois (sur près de 200 en France). Les autorités publiques considèrent également la situation des deux communes de Sanary et de La Seyne, distantes seulement d'une dizaine de kilomè-

tres, qui ont investi plusieurs dizaines de millions d'euros dans l'édification de ces bâtiments et qui comptent sur leur animation pour renforcer leur attractivité. «Tout repose, ainsi que le soulignait le rapporteur public, sur l'appréciation de l'autorité administrative» qui a donné son feu vert. Il a donc proposé aux juges de ne pas admettre le pourvoi du Grand Casino de Bandol. La décision sera connue dans les prochaines semaines.